



**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde**

**Le Président du conseil d'administration**  
à

**Monsieur Jacques NOAILLE**  
Secrétaire général de UNSA SDIS 33  
18, allée des vignes  
**33360 CARIGNAN DE BORDEAUX**

Bordeaux, le 2 juillet 2019

DIR/GADS/SAJ-ID/AM/2019-72122  
Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier du 20 mai 2019, vous avez souhaité attirer mon attention sur les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Vous évoquez les atouts technique et logistiques qui seraient à même de permettre la mise en place d'une expérimentation, qui pourrait se réaliser dans les locaux du SDIS répartis sur le territoire girondin, notamment dans les différents CIS. En conséquence, vous sollicitez donc la mise en place d'un groupe de travail dédié à cette thématique.

Votre proposition a retenu toute mon attention.

L'augmentation régulière de l'usage individuel de l'automobile dans les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels, associée à la densification de la circulation routière au sein de l'agglomération pèse à la fois sur l'Établissement, sur les personnels et sur la collectivité dans son ensemble.

En tenant compte de ces éléments et pour répondre aux exigences de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique, le SDIS de la Gironde a lancé l'élaboration d'un plan de déplacement sur le site de Pierre 1<sup>er</sup>.

Ce travail, encore en cours de réalisation à l'heure actuelle, doit notamment permettre d'envisager certaines optimisations des déplacements. La thématique du télétravail pourra faire partie des pistes de réflexion abordées à cette occasion.

Néanmoins, cette thématique nécessite un travail de préparation très important avant d'être mise en œuvre dans une collectivité. Ainsi, un travail transversal, requérant la participation de nombreux acteurs, doit permettre de définir les conditions de mise en place de cette activité. Identification des postes éligibles, solutions techniques de travail à distance, réorganisation du travail, évolution du management, équité entre les agents, les facettes à aborder sont multiples.

Ce type de dossier est traditionnellement géré par les services RH d'une collectivité. La conjoncture actuelle de notre Établissement occasionne à l'heure actuelle une charge de travail particulièrement importante pour les services concernés, avec plusieurs dossiers structurants majeurs à mener de front : application du protocole de fin de période

transitoire de la filière SPP, réorganisation territoriale, restructuration des permanences opérationnelles, recrutements massifs de caporaux SPP... Il convient d'ajouter à ceux-ci des travaux à mener à la demande des partenaires sociaux, notamment autour de l'animation d'un groupe de travail sur l'égalité femmes/hommes ou les travaux à venir sur la redéfinition des critères de mobilités.

À la lumière de ces éléments, vous comprendrez sans mal que le volume des chantiers menés actuellement ne nous permet pas d'initier à court terme une réflexion sérieuse sur le thème du télétravail. En effet, seule une convergence forte des ressources du SDIS peut permettre de mener à bien ce type de projet.

Je conserve cependant votre proposition et ne manquerai pas de revenir vers vous pour échanger sur ce thème dès que l'opportunité se présentera.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués pour la Gironde.

**Le Président du conseil d'administration,**



**Jean-Luc GLEYZE**